

# Vous êtes salariés, votre entreprise cotise au 1% Logement

Le 1% Logement est un financement aidé par l'employeur. Un dispositif avantageux, constitutif de l'apport personnel et ouvert, en principe, à tous les salariés. Renseignez-vous pour savoir si vous pouvez en bénéficier.

Le 1% logement fait partie des « petits prêts », puisqu'il ne finance qu'une petite partie de votre acquisition. Son avantage? Être moins cher qu'un crédit immobilier classique: environ 1,5% (contrairement à ce que semble indiquer son nom). Il sert à financer l'achat d'une résidence principale. Un coup de pouce soumis à conditions.

## **A qui profite le 1% logement?**

Le 1% logement est ouvert à tous les salariés travaillant pour une société de plus de dix personnes. A condition que l'entreprise cotise au fonds de participation des employeurs à l'effort de construction. Attention! Le 1% logement n'est pas un dû. Chaque employeur dispose d'une enveloppe à répartir entre les demandeurs. Mais elle fixe les priorités de son action: privilégier la location plutôt que l'accession, ou favoriser tel demandeur au regard de sa situation familiale. Son obtention n'est donc pas systématique.

## **Conditions de ressources?**

A priori, ni l'ancienneté, ni le niveau de revenus n'entrent en considération pour l'obtention du prêt 1% logement. Toutefois, en pratique, bon nombre d'entreprises favorisent les plus bas salaires. Des conditions valables si vous achetez un bien ancien avec travaux. En revanche, si le logement convoité ne nécessite aucun réaménagement, vos revenus ne devront pas excéder les plafonds de ressources PAS (Prêt d'accession social).

### **Un logement avec travaux**

Le 1% logement peut financer les constructions neuves, la transformation de locaux en habitation, et l'achat d'un logement ancien avec travaux. Dans ce dernier cas, l'appartement ou la maison devra avoir plus de vingt ans, et la facture des frais engendrés pour la réhabilitation représenter au moins 20% du prix de l'acquisition.

Le 1% logement peut également servir à financer certains travaux comme la mise aux normes handicapés (accessibilité aux personnes à mobilité réduite)... La liste des travaux ouvrant droit au 1% logement est précisée dans l'arrêté du 30 décembre 1987.

### **A qui demander le 1% logement?**

Si votre projet réunit les conditions, vous pouvez faire une demande de 1% logement auprès de votre employeur. Contactez le service des ressources humaines. Attention, son montant est plafonné.